

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'HAGETAUBIN

EN DATE DU 9 juillet 2026

Le neuf juillet deux mille vingt-six à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal d'HAGETAUBIN, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. GOUAILLARDOU Frédéric, Maire de la Commune.

Etaient présents : GOUAILLARDOU Frédéric – BERTRAN Aurore – DARRACQ Clément – DARRACQ Stéphanie – FOURNIER Laurent – FOURQUET Fabrice – JACKOWSKI Lionel – LABOURDETTE Alexandra – LAFFITTE Cathy – LEFIN Jean-Luc – LUBET Cyril – NICOLAS Jöelle — RICHARD Claudine.

Pouvoir : BERTRAN Aurore (pour POULMARC'H Ewan)

Absents : POULMARC'H Ewan

Secrétaire de séance : DARRACQ Clément

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Préalablement à la mise en discussion des affaires portées à l'ordre du jour, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion précédente. Ouverture de la séance à 18 h 30.

OBJET : Don monétaire à la Commune

N° Ordre 31-2026

Le Maire expose au Conseil Municipal que les gens du voyage souhaitent faire don à la Commune d'une somme de 960 euros qui n'est grevé ni de conditions ni de charges pour l'utilisation des fluides de la maison pour tous.

Il invite l'Assemblée à accepter ce don, étant précisé qu'en application de l'article L.2242-1 du Code Général des Collectivités Territoriales « *le conseil municipal statue sur l'acceptation des dons et legs faits à la commune* ».

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,
Considérant que la donation n'est grevée d'aucune condition, ni d'aucune charge pour la Commune,

ACCEPTE le don d'un montant de 960 euros effectué par les gens du voyage.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme au registre.

Le Maire

Vote à l'unanimité

OBJET : Attribution de subventions

N° Ordre 32-2026

Monsieur le Maire rappelle à ses collègues que lors du vote du budget primitif il a été prévu à l'article 65748 (subvention aux associations) une somme de 5000 €.

Monsieur le Maire informe l'assemblée des différentes demandes qu'il a reçu à ce jour.

Ouï les informations complémentaires de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le conseil municipal

DECIDE d'attribuer une subvention aux associations suivantes :

- ACCA DE L'AUBIN	160,00 €
- ALERTE HAGETAUBINOISE	300,00 €
- APE HAGETAUBIN	230,00 €
- CAISSE DE L'ECOLE D'HAGETAUBIN	550,00 €
- CLUB ACI QU'EM PLA	400,00 €
- COMITE DES FETES	2000,00 €
- COOPERATIVE RESIDENCE LE TEMPLE	150,00 €
- LIEN SOCIAL	100,00 €
- SOINS A DOMICILE	500,00 €

PRECISE que les crédits suffisants sont prévus à l'article 65748 du budget primitif 2026

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Au registre ont signé avec nous les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Vote à l'unanimité

OBJET : Subvention exceptionnelle à l'occasion des fêtes locales

N° Ordre 33-2026

Monsieur le Maire rappelle à ses collègues que le comité des fêtes doit faire face à des dépenses imprévues. Il convient de procéder au remboursement par le biais d'une subvention exceptionnelle.

Ouï les informations complémentaires de Monsieur le Maire et à l'unanimité, le Conseil Municipal

DECIDE d'octroyer une subvention exceptionnelle d'un montant de 610 euros à l'association « Le Comité des Fêtes d'HAGETAUBIN ».

PRECISE que les crédits suffisants sont prévus à l'article 65748 du budget primitif 2026.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Au registre ont signé avec nous les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Vote à l'unanimité

**Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Au registre ont signé avec nous les Membres présents,
Pour extrait conforme,**

Le Maire,

Vote à l'unanimité

OBJET : Emprunt court terme

N° Ordre 34-2026

Monsieur le Maire rappelle à ses collègues qu'il est nécessaire de réaliser un prêt court terme pour la rénovation de la mairie, dans l'attente des subventions correspondantes.

Où les informations complémentaires de Monsieur le Maire et après avoir pris connaissance des différentes propositions, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Décide de contracter un emprunt, sur 2 ans auprès du Crédit Agricole Pyrénées Gascogne, d'un montant de 225 000 € pour l'avance des subventions au taux de 3.25 %, dont le remboursement s'effectuera au terme du contrat. Les intérêts seront remboursés trimestriellement. Les frais de dossier afférant à cette opération s'élèvent à 400.00 euros.

Autorise Monsieur le Maire à signer le projet de contrat.

Décide que le remboursement du présent emprunt s'effectuera dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Au registre ont signé les Membres présents,
Pour extrait conforme,

Le Maire,

14 votes, 1 abstention

OBJET : Emprunt court terme

N° Ordre 35-2026

Monsieur le Maire rappelle à ses collègues qu'il est nécessaire de réaliser un prêt court terme pour la rénovation de la mairie, dans l'attente des subventions correspondantes.

Où les informations complémentaires de Monsieur le Maire et après avoir pris connaissance des différentes propositions, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Décide de contracter un emprunt, sur 2 ans auprès du Crédit Agricole Pyrénées Gascogne, d'un montant de

105 000 € pour la TVA au taux de 3.25 %, dont le remboursement s'effectuera au terme du contrat. Les intérêts seront remboursés trimestriellement. Les frais de dossier afférant à cette opération s'élèvent à 315.00 euros.

Autorise Monsieur le Maire à signer le projet de contrat.

Décide que le remboursement du présent emprunt s'effectuera dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Au registre ont signé les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Le Maire,

14 votes, 1 abstention

Les 2 délibérations datées du 10 juin 2026 concernant les emprunts ont été annulé auprès de la préfecture.

Questions diverses :

Les membres de la commission de contrôle des listes électorales seront désignés lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Suite à l'épisode de canicule du mois de juin, le SIVOM a pris contact avec l'Agence Publique de Gestion Locale afin de trouver un assistant de maîtrise d'ouvrage pour trouver des solutions, établir des devis pour la climatisation de l'école.

Le CCAS va créer une liste de personnes vulnérables sur la commune.

La fermeture éventuelle de la mairie le samedi matin a été évoqué.

Signature du Maire :



Signature du secrétaire de séance :

